

CONSEIL SYNDICAL DU 09 AVRIL 2024

2024.007 – BUDGET PRIMITIF 2023 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	3	14	17

Présents

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Christophe LAUFRAY, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Claire de CAUSANS (suppléante) ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant), Monsieur Laurent GESLIN (suppléant) ;

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Éric LECOFFRE (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, , Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Aline PELISSIER, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Yves PICARDA ;

Procurations : Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS, Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Éric LECOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31, l'assemblée délibérante entend, débat et arrêté le Compte de gestion du comptable ;

Considérant l'adoption du Compte Administratif 2023 lors de la même séance du conseil syndical,

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte de gestion (en annexe) du receveur de la Trésorerie d'Arles Municipale et Camargue et du Compte Administratif du Président du PETR ;

Il est proposé d'adopter le compte de gestion définitif du receveur, arrêté pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANNUEL	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 253 391,70	1 174 025,01	- 79 366,69	322 222,74
SECTION D'INVESTISSEMENT	40 775,59	36 436,62	- 4 338,97	135 417,00

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1 – ADOPTER le Compte de gestion définitif du receveur arrêté pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

